

DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

DG 8029-09-2020 ABOLITION DE POSTE – personnel de soutien

CONSIDÉRANT QUE l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 novembre 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

Sous les recommandations des membres du comité de coordination tenu le lundi 28 septembre 2020, le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

QUE le poste suivant soit aboli :

Personnel de soutien à titre de secrétaire

Poste vacant temps plein de 35 heures/semaine (100 %) à titre de secrétaire, aux Services éducatifs (siège social, Saint-Georges), à compter du 2020-08-08.

Copie certifiée conforme
Ce 29^e jour du mois de septembre deux mille vingt


Normand Lessard, directeur général


Marie-Ève Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs